

Introduction

C'est la Bible qui oriente la politique de l'UDF. Pour vous donner une vue concrète de ses valeurs, nous les définirons ci-après. Ces valeurs constituent les normes et le fil conducteur de notre politique.

La plupart des principes bibliques qui soutiennent notre éthique politique se trouvent dans l'Ancien Testament, mais ils constituent aussi la base du Nouveau Testament. Bien entendu, c'est des *dix commandements* que découlent les valeurs définies ci-après. Leur force particulière vient du fait qu'ils forment le seul texte de la Bible que Dieu a écrit de sa propre main. Ils résument l'éthique biblique et couvrent tous les domaines de la vie, aussi bien publique que privée. Comme Jésus l'a souligné, tous les commandements bibliques expriment l'amour pour Dieu et pour le prochain (Mt. 22/37-40). Qui aime son prochain ne le traite pas injustement (Ro. 13/9-10).

Aperçu des valeurs fondamentales

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| 1. La crainte de Dieu | 5. Le travail et le repos |
| 2. L'honnêteté | 6. Le mariage et la famille |
| 3. La justice | 7. La vie et la dignité humaine |
| 4. La liberté et la responsabilité | 8. La propriété |

Quelques-unes de ces valeurs fondamentales sont complétées par des valeurs politiques et personnelles.

1. La crainte de Dieu

Pour nous, la crainte de Dieu est un comportement fondamental ; c'est un prérequis à l'amour, la confiance et l'obéissance envers Dieu, tel qu'il se révèle dans la Bible. Ce comportement fondamental inclut que nous pensions, parlions et agissions en conformité à notre foi en Jésus-Christ et à notre confiance en la Bible en tant que Parole de Dieu. Ses préceptes nous guident et son Esprit nous met en route. La crainte de Dieu, c'est aussi de voir en l'autre l'image de Dieu, et en la nature Sa création. A la base de toute sagesse et de toute connaissance, il y a la crainte de Dieu. Elle fait de nous des gens courageux, car elle nous délivre de la crainte des hommes.

-
- | | |
|------------|--|
| Ex. 20/3 | Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. |
| Ec. 12/15 | Crains Dieu et garde ses commandements. C'est là ce que doit faire tout homme. |
| 1 Ti. 2/2 | Afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. |
| 2 Sa. 23/3 | Celui qui règne parmi les hommes avec justice, c'est celui qui règne dans la crainte de Dieu. |
| Ex. 18/21 | Choisis parmi tout le peuple des hommes capables, craignant Dieu, des hommes intègres, ennemis de la cupidité. |

1.1 Culture conductrice chrétienne et identité de la Suisse

Ce que nous appelons « culture conductrice », c'est l'ensemble des valeurs qui portent, d'un commun accord, toute une société. Une culture conductrice garantit la cohésion nationale. Pour qu'il y ait culture conductrice, il faut que la fonction principale d'une culture donnée soit établie pour tous les domaines de la vie publique. Pour qu'il y ait une culture directrice chrétienne dans notre pays, il faut que l'ordre du droit suisse s'aligne sur des valeurs bibliques fondamentales telles que, par exemple, l'état de droit, l'égalité de droit et la liberté. Le préambule à notre Constitution fédérale témoigne du fait que les valeurs de notre Constitution tirent leur origine d'une compréhension chrétienne de l'Etat et de la Société. Le choix des lois et des décisions judiciaires doivent correspondre à cet arrière-plan là.

-
- | | |
|-----------|---|
| De. 17/15 | Tu mettras sur toi le roi que choisira l'Eternel, ton Dieu, tu prendras un roi du milieu de tes frères, tu ne pourras pas te donner un étranger, qui ne soit pas ton frère. |
| Lé. 24/22 | Vous aurez la même loi, pour l'étranger comme pour l'indigène. |
| Lé. 19/33 | Vous n'opprimerez point l'étranger. |
| De. 28/43 | Malédiction liée au comportement sans loi: « L'étranger qui sera au milieu de toi s'élèvera toujours plus au-dessus de toi, et toi, tu descendras toujours plus bas. » |

1.2 La sagesse

La sagesse est l'intelligence pratique; c'est l'utilisation appropriée des préceptes bibliques dans les diverses situations de la vie et dans les relations. Elle résulte de la crainte de Dieu et de l'expérience de vie. Les décisions politiques demandent une très profonde sagesse.

-
- 2 Ch. 1/10 Accorde-moi donc de la sagesse et de l'intelligence, afin que je sache me conduire à la tête de ce peuple !
- Pr. 11/14 Quand la prudence fait défaut, le peuple tombe; et le salut est dans le grand nombre de conseillers.
- Pr. 9/10 Le commencement de la sagesse, c'est la crainte de l'Eternel.

+++++++

2. L'honnêteté

Pour nous, être honnête signifie être intègre, sincère, droit et digne de confiance dans nos rapports aux autres. Celui qui est honnête gagne la confiance. Nous nous prononçons pour l'honnêteté et combattons le mensonge. Etre honnête, c'est suivre les principes de fidélité et de foi.

-
- Ex. 20/16 Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.
- Lé. 19/11 Vous n'userez ni de mensonge ni de tromperie les uns envers les autres. Vous ne jurerez point faussement par mon nom, car tu profanerais le nom de ton Dieu.
- Ep. 4/25 C'est pourquoi, renoncez au mensonge, et que chacun de vous parle selon la vérité à son prochain.
- Ex. 18/21 Choisis parmi le peuple des hommes capables, craignant Dieu, des hommes intègres, ennemis de la cupidité.

2.1 Une communication crédible

Compréhensibilité et crédibilité sont les exigences de notre manière de communiquer en politique. Nous voulons que la sagesse, la clairvoyance et la justice des préceptes bibliques soient communiqués de manière crédible, compréhensible et convaincante.

+++++++

3. La justice

La justice, pour nous, c'est le fair-play dans les relations humaines. La justice, c'est de traiter les autres comme on voudrait être traité soi-même. De la justice découlent la paix, le bien-être et la sécurité. C'est le premier devoir de l'Etat que de se soucier de la justice par le moyen de l'ordre judiciaire. La justice se doit d'aider chacun à rester dans son droit. La justice respecte la dignité humaine indigène et étrangère. La justice, en particulier, protège les droits des faibles face aux forts. La justice, c'est l'égalité de traitement. Selon nous, la justice, en politique, se base sur les préceptes bibliques, autant pour le Législatif que pour l'Exécutif.

-
- De. 16/20 Tu suivras ponctuellement la justice, afin que tu vives et que tu possèdes le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne en partage.
- De. 6/20 Nous aurons la justice en partage, si nous mettons soigneusement en pratique tous ces commandements, devant l'ETERNEL, notre Dieu, comme IL nous l'a ordonné.
- Né. 9/13 Tu leur donneras des ordonnances justes, des lois de vérité, des préceptes et des commandements excellents.
- Mt. 7/12 Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux.
- Es. 32/17 L'oeuvre de la justice sera la paix, et le fruit de la justice le repos et la sécurité pour toujours.
- Pr. 14/31 Opprimer le pauvre, c'est outrager celui qui l'a fait.

3.1. L'Etat

En Suisse, l'Etat est formé, au sens très large, du peuple (le Souverain), du Parlement, du Gouvernement, des Autorités et des Tribunaux. Au sens étroit, l'Etat est représenté par le pouvoir Législatif, le pouvoir Exécutif et par le pouvoir Judiciaire. A notre point de vue, l'Etat a le devoir, dans l'intérêt de tous, d'assurer la justice, la liberté et la paix. Devant Dieu, il en est responsable. L'Etat est compétent pour atteindre ce but. Les décisions de l'Etat doivent se prendre en tenant compte de leurs conséquences pour les générations futures.

-
- Ro. 13/4 Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains.
Ro. 13/2 C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi.
1 Pi. 2/13 Soyez soumis, à cause du Seigneur, à toute autorité établie par les hommes, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme envoyés par lui pour punir les malfaiteurs et pour approuver les gens de bien.

3.2. L'Etat de droit

L'Etat de droit se charge de veiller à ce que les personnes soient traitées de manière juste. Un Etat de droit est un Etat qui agit en conformité au droit. C'est l'Etat de droit formel. A ceci s'ajoute que l'Etat encourage la pratique de la justice. Nous appellerons cela « Etat de droit matériel ». L'Etat de droit présuppose l'égalité juridique.

-
- Da. 4/24 C'est pourquoi, ô roi, puisse mon conseil te plaire ! Détourne-toi de l'iniquité en pratiquant la justice.
Os. 12/7 Garde l'amour et la justice; garde-les précieusement.
Lé. 19/15 Tu ne commettras point d'iniquité dans tes jugements ; tu n'auras point égard à la personne du pauvre, et tu ne favoriseras point la personne du grand, mais tu jugeras ton prochain selon la justice.

+++++++

4. Liberté et responsabilité

La liberté, pour nous, c'est de pouvoir vivre partout d'une manière qui plaît à Dieu. La liberté, c'est de façonner soi-même sa vie de manière responsable devant Dieu. La liberté inclut la responsabilité de travailler à son propre bien comme à celui des autres (solidarité).

-
- Ex. 20/2 Je t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude.
Gal. 5/13 Dieu vous a appelés à la liberté; seulement, ne faites pas de cette liberté un prétexte ... mais rendez-vous, par amour, les serviteurs les uns des autres.
1 Ti. 2/2 Afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. Cela est bon et agréable devant Dieu.

4.1 La démocratie

Pour ce que nous en comprenons, l'être humain a été créé libre et responsable. C'est pourquoi nous pensons que la démocratie est la forme de gouvernement qui correspond le mieux à l'être humain.

La démocratie, c'est l'endroit où chacun a fondamentalement le droit de participer librement et de manière responsable aux décisions politiques qui le concernent. En démocratie, c'est le principe de la majorité qui prévaut. La démocratie est la forme de gouvernement représentative du peuple et légitimée par lui. C'est pourquoi ses représentants ont le devoir d'agir pour le bien du peuple.

La démocratie présuppose la garantie des droits politiques, de la liberté d'opinion et de la formation.

-
- Ex. 24/13 Moïse vint rapporter au peuple toutes les paroles de l'Eternel et toutes les lois. Le peuple entier répondit d'une même voix: nous ferons tout ce que l'Eternel a dit.
- Ac. 6/3 Choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, qui soient pleins d'Esprit-Saint et de sagesse.

+++++++

5. Le travail et le repos

Pour nous, travailler signifie sonder la nature, prendre possession de la terre pour la faire fructifier et la rendre habitable. Travailler, c'est prendre soin de la terre. Le travail est un droit et un devoir. Le travail honnête sert à la subsistance.

Le jour du repos, lui, est là pour jouir des fruits du travail et pour les partager avec les autres. Dans ce sens, le dimanche, jour de repos et férié général, nous est indispensable pour pouvoir soigner les relations sociales, et assister aux services divins. Le rapport travail/repos est, en règle générale, de 6 à 1.

Le jour férié est un signe d'alliance: celui qui s'y tient démontre qu'il est partenaire de l'alliance avec Dieu.

-
- Ex. 20/29 Tu travailleras six jours, mais le septième jour est le jour du repos de l'Eternel, ton Dieu.
- 2 Th. 3/10 Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus.
- Mc. 2/27 Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat.
- Ac. 20/7 Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain.

+++++++

6. Le mariage et la famille

Nous considérons le mariage et la famille comme les formes de relation que Dieu a établies. La famille est la cellule de base de la société. Nous définissons le mariage comme la vie commune durable, foncièrement indissoluble, d'un homme avec une femme. Pour nous, la famille est l'ensemble communautaire naturel d'un père, d'une mère et d'enfants. L'homme et la femme remplissent des rôles éducatifs différents et complémentaires. Ils représentent des modèles identificatoires. Le respect dû entre les générations, ainsi que leurs devoirs réciproques, font partie du mariage et de la famille. Il est dans l'intérêt du peuple et de l'Etat de protéger et d'encourager le mariage et la famille.

-
- Ex. 20/12 et 14 Honore ton père et ta mère. - Tu ne commettras pas d'adultère.
- Ge. 1/27 Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme. Dieu les bénit et Dieu leur dit : soyez féconds, multipliez, remplissez la terre.
- Ge. 2/24 C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair, corps et âme.
- Pr. 19/26 Celui qui ruine son père et qui met en fuite sa mère est un fils qui fait honte et qui fait rougir.

+++++++

7. La vie et la dignité humaine

La vie est le bien le plus précieux que chaque être humain ait reçu de Dieu. La vie est toujours reçue. Si la dignité humaine existe, c'est parce que l'être humain a été créé à l'image de Dieu et que Dieu l'aime. C'est pour entretenir une relation avec Dieu que chaque être humain a été créé. Il a reçu de Dieu la mission de gérer la création. C'est ainsi que chacun reçoit une dignité personnelle qui le distingue de tous les autres êtres humains. De cette dignité humaine découlent les droits humains ainsi que les droits fondamentaux. Ces droits précèdent et dépassent l'Etat, c'est-à-dire que ce n'est pas l'Etat qui les donne. Mais il doit les reconnaître et les garantir.

Ex. 20/13	Tu ne tueras point.
Ge. 2/7	L'Eternel Dieu forma l'homme de la terre, il souffla dans ses narines un souffle de vie et l'homme devint une âme vivante.
Job 12/10	Il tient dans sa main l'âme de tout ce qui vit, le souffle de toute chair d'homme.
Ge. 9/6	Dieu a fait l'homme à son image.
Ps. 8/6,ss.	Tu l'as fait de peu inférieur à Dieu et tu l'as couronné de gloire et de magnificence. Tu lui as donné la domination sur l'œuvre de tes mains, tu as tout mis sous ses pieds.

+++++++

8. La propriété

Être propriétaire signifie avoir un droit exclusif et illimité sur quelque chose. Au final, tout appartient à Dieu; nous, nous sommes les gérants de ses possessions. Pour nous, la propriété est le fruit d'un travail personnel honnête. L'Etat protège la propriété privée et publique. Seul un bien acquis de manière claire et honnête mérite protection. Les biens de notre prochain ne doivent en aucun cas être convoités, même pas en pensée. Les possessions personnelles doivent aussi profiter au bien-être général ainsi qu'aux nécessiteux (solidarité). Les politiciens se doivent de respecter les possessions des citoyens.

Ex. 20/15.	Tu ne déroberas point. – Tu ne convoiteras aucune chose qui appartienne à ton prochain.
Pr. 29/4	Un roi qui se soucie de la justice assure la prospérité de son pays; mais un roi qui lève constamment de nouveaux impôts le mène à la ruine.
Ps. 24/1	C'est à l'Eternel qu'appartient la terre et tout ce qu'elle renferme.
Ep. 4/28	Qu'il travaille en faisant de ses mains ce qui est bien, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin.
De. 8/17	Garde –toi de dire en ton cœur: ma force et la puissance de ma main m'ont acquis ces richesses. Sois plutôt reconnaissant que l'Eternel, ton Dieu, t'ait donné la force de les acquérir.

8.1 L'économie de marché

La protection des biens privés pose le fondement d'un ordre économique spécifique: l'économie de marché.

C'est l'économie de marché qui permet d'échanger librement et à peu de frais. Le marché est le point de rencontre entre l'offre et la demande. C'est là qu'ils peuvent s'entendre sur les termes de l'échange.

C'est à l'Etat que revient la tâche de garantir le libre échange de marchandises et de services ainsi que de le protéger de la concurrence des cartels, etc. Une législation qui édicte des règles propres à influencer le comportement de l'offre et la demande est une atteinte à la liberté. C'est pourquoi la règle doit être légitimée en premier lieu par l'intérêt commun.

Pr. 31/10-31	Exemple de marché d'échanges
Mt. 20/1-17	Exemple de marché de travail
Lu. 19,11-27	Exemple de marché financier

8.2 Politique sociale

La politique sociale se base sur le principe de subsidiarité. Cela signifie que le prochain, socialement parlant, est appelé à aider. La propriété et la liberté font que chaque être humain peut pourvoir à son propre entretien. En deuxième position, si quelqu'un tombe dans la nécessité, c'est à sa famille de l'aider. Les œuvres caritatives et les paroisses viennent en troisième position. L'Etat arrive en quatrième position. Il est le dernier recours des personnes dans la détresse, afin que leurs besoins existentiels puissent être satisfaits: nourriture, vêtement et logement.

2 Th. 3/10	Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus.
2 Th. 3/12	Nous invitons ces gens-là, et nous les exhortons par le Seigneur Jésus-Christ, à manger leur propre pain, en travaillant paisiblement.
Lé. 19/10	Tu ne cueilleras pas non plus les grappes restées dans la vigne, et tu ne ramasseras pas les grains qui en seront tombés. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger.
1Ti. 5/4	Si une veuve a des enfants ou des petits-enfants, qu'ils apprennent avant tout à exercer la piété envers leur propre famille et à rendre à leurs parents ce qu'ils ont reçu d'eux.
1 Ti. 5/16	L'Eglise soutiendra la veuve qui, sans elle, n'a aucun moyen d'obtenir un revenu.

Les citations bibliques ont été majoritairement prises de la version Segond révisée en 1975. Par souci de clarté, certains versets ont été traduits librement, mais d'après la version allemande choisie par l'Assemblée des Délégués de l'UDF.